

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 166 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Signé le 28 Mars 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Moussa BENKACI représenté par Irène MALAUZAT - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Danielle MENET - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Frédéric BOUSQUET représenté par Marie-France DROPY-OURET - Henri CAMBESSEDES représenté par Gaby CHARROUX - Jean-Louis CANAL représenté par Stéphane MARI - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michel ROUX - Frédéric COLLART représenté par Dominique TIAN - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Robert DAGORNE représenté par Michel BOULAN - Sandra DALBIN représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Christian DELAVET représenté par Martine CESARI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Claude FERAUD - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Philippe GRANGE - Samia GHALI représentée par Roland CAZZOLA - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel LAN représenté par Roland GIBERTI - Eric LE DISSÈS représenté par Bruno CHAIX - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Stéphane PICHON - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Arnaud MERCIER représenté par Georges CRISTIANI - Danielle MILON représentée par Christophe AMALRIC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Roger PELLENC représenté par Gérard BRAMOULLÉ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jacky GERARD - Véronique PRADEL représentée par Michèle EMERY - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Carine ROGER représentée par Claude VALLETTE - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - André BERTERO - Christine CAPDEVILLE - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Serge PEROTTINO - Nathalie PIGAMO - Henri PONS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Messieurs :

Hervé FABRE-AUBESPRY représenté à 14h40 par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté à 15h04 par Didier PARAKIAN - Jean-François CORNO représenté à 15h43 par Arlette FRUCTUS.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre COULOMB à 14h08 - Gérard BRAMOULLÉ à 15h04 - Karima ZERKANI-RAYNAL à 15h04 - Jean-Pierre SERRUS à 15h25 - Dany LAMY à 15h30 - Georges ROSSO à 15h30 - Nathalie FEDI à 15h33 - Lisette NARDUCCI à 15h35 - Elisabeth PHILLIPE à 15h35 - Antoine MAGGIO à 15h35 - Marie MUSTACHIA à 15h35 - Marie-Laure ROCCA SERRA à 15h35 - Jean-François CORNO à 15h43 - Daniel GAGNON à 15h45 - Stéphane RAVIER à 15h50 - Jean HETSCH à 15h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-5721/19/CM

■ Lancement de la procédure de mise en servitudes d'utilité publique portant sur le raccordement du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone du Verdalaï de Peynier vers la station d'épuration de Rousset MET 19/10134/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de réhabilitation des zones d'activités, la Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé, dès 2004, le processus de requalification de la zone d'activités de Peynier-Rousset et notamment la zone d'activités du Verdalaï sur la commune de Peynier.

Le programme de travaux comprenait des travaux de réfection des voiries, la création de réseaux, la création d'aménagements paysagers, la mise en oeuvre d'une signalétique et la prise en compte d'aménagements particuliers liés aux transports en commun ainsi qu'une circulation optimale des piétons et cycles.

Les travaux correspondant à ce programme ont été, pour la majorité, achevés en juillet 2009. Seuls restent à réaliser les travaux permettant de raccorder le réseau public d'assainissement des eaux usées existant sur la zone de Peynier à la station d'épuration de Rousset.

De nombreux problèmes, essentiellement fonciers, ont empêché la réalisation, à ce jour, des ouvrages nécessaires.

Les travaux de la Métropole Aix-Marseille-Provence portent donc à ce jour sur la création et le raccordement du réseau public de cette zone. L'ensemble des eaux usées est effectivement toujours rejeté dans un champ d'épandage après traitement individuel puisque les industriels fonctionnent en assainissement autonome. La totalité des industriels de la zone d'activités du Verdalaï attend depuis plusieurs années de pouvoir se raccorder aux réseaux collectifs.

Ces travaux de raccordement au réseau public d'assainissement nécessitant le passage des canalisations à travers des parcelles privées, l'accord des propriétaires fonciers était indispensable mais n'a pu être obtenu pour la totalité des parcelles de manière amiable.

En 2015, la ville de Peynier, alors compétente dans le domaine foncier, avait constitué un dossier de saisine du préfet des Bouches-du-Rhône en vue de prescrire l'ouverture de l'enquête préalable à l'établissement des servitudes. L'arrêté instituant la SUP avait été délivré le 6 juillet 2016.

Cependant, d'une part, ce dossier ne mentionnait pas la bonne identité du propriétaire de la parcelle AW 228 située sur la commune de Rousset et, d'autre part, méritait quelques compléments, comme l'intégration des parcelles AW 524 et AW 91 sur la commune de Rousset, sur lesquelles la canalisation d'eaux usées avait d'ores et déjà été installée lors de la réhabilitation du secteur et sur lesquelles sera effectué le raccordement au réseau d'assainissement depuis la zone du Verdalaï. La nécessité de passage sur la parcelle AW 287 reste inchangée.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais compétente dans le domaine foncier, souhaite donc lancer cette nouvelle procédure de SUP afin que la procédure d'enquête ne soit pas irrégulière et que l'arrêté préfectoral délivré ne soit pas entaché d'illégalité.

Le foncier nécessaire à ce projet concerne les parcelles AW 228 et AW 287 sur la commune de Peynier et les parcelles AW 91 et AW 524 sur la commune de Rousset.

La Métropole Aix-Marseille-Provence doit solliciter la reconnaissance de servitudes sur les propriétés privées concernées par le tracé, et solliciter, de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la SUP.

Compte tenu de l'avancement des études, il est à présent nécessaire de valider le lancement de la procédure de mise en servitudes, conformément aux articles L 152-1 et suivants et R 152-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L152-1 et suivants et R 152-1 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'arrêté du Préfet du département des Bouches-du Rhône du 6 juillet 2016 ;
- L'avis n° 2018-72V2822 rendu par France Domaine le 14 décembre 2018 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 mars 2019.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de finaliser le raccordement du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone du Verdalaï vers la station d'épuration de Rousset.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le choix des terrains formellement désignés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, destinés à supporter les canalisations nécessaires au raccordement du réseau d'assainissement des eaux usées de la zone du Verdalaï vers la station d'épuration de Rousset : parcelles AW 228 et AW 287 sur la commune de Peynier, AW 91 et AW 524 sur la commune de Rousset.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à poursuivre la constitution des servitudes à l'amiable et, en cas de refus, d'engager et de conduire la procédure de mise en servitudes d'utilité publique, conformément à l'article L 152-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'institution des servitudes d'utilité publique.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2019

Article 4 :

Les frais afférents aux différents actes et à la procédure seront supportés par la Métropole sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, service 3C, opération d'investissement DI330B – Autorisation de Programme n°2017-14.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY